

ORDRE DU JOUR

1. Accueil, présentation des membres présents et approbation de l'ordre du jour.

Présents :

Samuel Collaud, président

Maude Remy, membre

Excusés : Nicolas Bressoud ; Claire Calame ; Lise Rossat

2. Approbation du Procès-Verbal de la dernière assemblée.

OK

3. Présentation, vérification et approbation des comptes.

Personne ne s'est proposé pour contrôler les comptes. Ils restent à disposition d'un membre pour contrôler les comptes 2019 si souhaité. L'AREPP possède un capital de 11'841.82 CHF.

4. Nouveaux statuts acceptés avec 2 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Cotisation / proposition de modification de l'article 6 al.2a : Est membre actif l'individu intéressé aux buts de l'association et ayant fait une demande explicite pour devenir membre. Aucune cotisation n'est requise.
- Nouvel article 2b : Un individu perd son statut de membre s'il n'est plus possible de le contacter par email ou téléphone ou s'il le souhaite expressément.
- Nouvel article 2c : Les revenus de l'AREPP sont essentiellement fournis par les journées de formation organisées par l'association et les dons.

Les anciens membres seront recontactés pour savoir s'ils souhaitent redevenir membres durant le mois de mars 2020.

5. Nominations et démissions du comité

- Aucune candidature ne s'est présentée. L'association espère qu'en ayant rendu la cotisation gratuite, elle trouvera des membres intéressés à faire partie du comité.

6. Bilan de l'activité 2019

- La journée de formation sur l'attention chez les enfants du 15 novembre 2019 a été un succès. Le choix du Forum Emmaüs est idéal : pas cher et au carrefour de trois grands cantons réunissant 95% des membres de l'AREPP.

- Le président de l'AREPP a dû convaincre des personnes de la DGEO (VD) de permettre de donner congé et de rembourser les enseignants vaudois qui participaient à cette journée car ils ne voulaient pas entrer en matière en raison de présence de la mindfulness comme objet de conférence. C'est finalement les directions de chaque établissement qui ont décidé.
- Nous avons obtenu du canton de Fribourg, via la formation continue de la HEPFR, l'autorisation aux enseignants fribourgeois de s'inscrire à la formation du 15 novembre sans respecter le délai de 4 mois, impossible à tenir pour eux vu que les inscriptions étaient ouvertes seulement 2 mois avant le 15 novembre.
- Le président a été interviewé en tant que représentant de l'AREPP par la RTS sur l'éducation positive et par la RSR sur l'éducation bienveillante. Nous avons pu rendre présent la place des savoirs scientifiques dans l'éducation dite positive au sein de ces interviews. Nous espérons que ça a pu rendre aussi plus crédible et solide la psychologie positive en éducation.
- Il y eut également un article sur la gentillesse dans le Matin Dimanche du 23 octobre 2019 avec une partie d'interview. Le contenu final n'est pas très riche et ne concerne vraiment l'éducation et le développement optimal des enfants. Toutefois, nous avons pu faire parler de la psychologie positive.

7. CAS de psychologie positive à l'UNIL avec la SWIPPA

- Le premier CAS de psychologie positive à l'UNIL a commencé en septembre 2019 et l'AREPP fait partie du comité directeur de ce CAS. Nous avons pu insérer un module sur l'importance de la scientificité des savoirs.
- Samuel Collaud dirige un travail de certification réalisée par une participante de ce CAS sur l'augmentation de l'implication des apprenant-es suite à l'enseignement des théories de l'intelligence de Carol Dweck.
- Nous avons également participé et présenté l'AREPP durant une journée de formation du CAS animée par Rebecca Shankland, qui nous avait beaucoup aidé à fonder l'AREPP. Nous avons eu l'honneur de l'accueillir en Suisse et d'organiser son séjour.

8. Projets à venir

- Nouvelle journée de formation en novembre 2020. Nous réfléchissons à un thème nouveau. Pourquoi pas les adolescents... toute personne intéressée à proposer des idées, des contacts, etc. est la bienvenue.

9. Aucun divers

- L'AREPP espère avoir plus de membres suite à la décision de la gratuité de la cotisation. En effet, on se rend compte que le monde associatif s'essoufle un peu partout et grâce aux économies réalisées depuis quelques années, l'AREPP peut se permettre cette gratuité.